APRÈS ART. 10 N° 6

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 6

présenté par Mme Magnier, M. Jolivet, Mme Félicie Gérard, M. Plassard, M. Christophe, M. Portarrieu, M. Lamirault et M. Villiers

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.